



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Jardin-des-Saints-Anges

30 mai 2019

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et sera approuvé par le conseil d'établissement le 20 juin 2018. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible au secrétariat ainsi qu'une version par palier résumant les étapes du protocole d'intervention dans l'agenda de l'élève.



Actions réalisées en 2018-2019 :

Programme de prévention Vers le Pacifique enseigné à tous les niveaux scolaires. Ceci fait en sorte que tous les élèves de la maternelle 4 ans à la 6e année, vivent le programme

Présentation de la pièce de théâtre ZUT ! Prévention de l'anxiété chez les 8 à 12 ans par la troupe Parminou pour augmenter l'estime personnelle. Ateliers d'habiletés sociales avec le psychoéducateur pour certains élèves ciblés.

Suivis pour certains élèves en psychoéducation et soutien du service EDA de la CSMB pour des élèves dont les cas de violence sont récurrents.

Partenariat avec l'agent Triple P pour soutenir les familles dans leur pratiques parentales positives en cohérence avec les visées éducatives de l'école.

Passation du SEVI en avril 2018, analyse des résultats et actions ciblées pour 2018-19.

Atelier sur la cyberintimidation par la policière sociocommunautaire

Analyse de l'enquête TOPO 2017 et prise en considération pour le projet éducatif 2018-2022

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Impacts de nos actions :

Maintien du sentiment de sécurité à l'école et augmentation importante de l'empathie entre les élèves lors de situation d'intimidation entraînant une dénonciation plus rapides des cas conflictuels.

Discussions et échanges entre les élèves suite à la pièce de théâtre.

Actions rapides et communications efficaces lors de situation d'intimidation ou de violence.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2019-2020 :

Diffusion du plan de lutte par l'entremise du site web de l'école et de l'agenda

Poursuite du Programme Vers le pacifique à tous les niveaux.

Présentation d'une pièce de théâtre dont la thématique sera l'intimidation pour tous les élèves.

Réorganisation de la gestion de la cour d'école en prévention des conflits autour de la multitude de jeux accessibles depuis 2018.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).